



_____ confirme avoir pris connaissance de ce document, et avoir posé toutes les questions relatives à mon acte d'effraction cutanée,

Strasbourg, le _____

Signature :

Mémo questions à poser :

Tatouages, maquillages permanents, piercing

> Quels risques, quelles précautions ?

Le décret n°2008-149 du 19 février 2008 réglemente la mise en œuvre des techniques de tatouage, de maquillage permanent et de perçage en exigeant des professionnels qu'ils respectent les règles générales d'hygiène et de salubrité, ceci en vue de réduire le risque de contamination.

L'article R.1311-12 du code de la santé publique, issu de ce décret, prévoit notamment que les professionnels « *informent leurs clients, avant qu'ils se soumettent à ces techniques, des risques auxquels ils s'exposent et, après la réalisation de ces techniques, des précautions à respecter* ».

Le contenu de cette information est le suivant :

Quels sont les risques ?

- Chaque acte qui implique une effraction cutanée (piercing, tatouage et maquillage permanent notamment) peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté.
- Tous les piercings, quelle que soit la partie du corps, les tatouages et maquillages permanents entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peuvent donc transmettre des infections (bactériennes le plus

souvent mais aussi les virus des hépatites B et C et également le virus du sida). L'infection peut passer de client à client par le biais des instruments s'ils ne sont pas correctement stérilisés, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle.

- L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement (anticoagulant...), peut contre-indiquer l'acte envisagé notamment en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (encres de tatouage et métaux des bijoux de pose). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec le professionnel et son médecin traitant.

Quelles sont les précautions à respecter après l'acte ?

- Le client doit veiller aux règles d'hygiène corporelle. Les soins locaux constituent un facteur important de la durée et la qualité de la cicatrisation.
- L'exposition à certains environnements peut être déconseillée.

- L'application d'une solution antiseptique est recommandée durant les premiers jours après l'acte.
- Pour toute interrogation, il est conseillé de prendre contact avec le professionnel qui a réalisé l'acte. En cas de complication, il est important de consulter un médecin.

Autre information (à renseigner le cas échéant) :



Ministère de la santé, de la jeunesse,
des sports et de la vie associative
Direction générale de la Santé
14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP
Tél. : 01 40 56 60 00
www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr

⇒ Consentement mutuel, merci de remplir impérativement cette fiche en mode pdf ou sur place en amont de l'effraction cutanée, après avoir répondu à toutes vos questions.



Acceptation de R.G.P.D. :

nom :
 prénom :
 téléphone :
 @ :
 né(é) le :
 adresse :

A remplir par la praticienne :

Actes : Microneedling Dé-tatouage : s PK GTR MPU Microblading
 Zone : Rides Acné Sourcils Eye-Liner Oeil Bouche : Grains :
 Cicatrices : Aéroles : Autres :

Exécuté par : Célia

Type de peau :

Couleur de peau :

Couleur sous Jacente :

Dates	Zone :	Techniques pratiquées:	Choix des pigments : n° lot	Types d'aiguilles :

Vous vous engagez à être modèle lors de formations. A la réservation du RDV, des arrhes vous seront demandées par empreinte bancaire pour assurer votre présence et un encaissement se fera le jour du rdv de la prestation par espèce ou virement, le coût est différent selon la technique. La praticienne peut être différente au moment de la retouche.

Si vous êtes mon modèle en démonstration, le coût de la prestation sera de moins 30% retouche comprise 3 à 6 semaines après, selon la technique pratiquée.

Pour voir certains travaux aller sur www.cmadermo.com, il est aussi possible de prendre des rendez-vous sur le site. L'empreinte bancaire y sera aussi prise pour confirmer vos rendez-vous. Et non remboursé en cas d'annulation.

Venez impérativement seule, sans enfant, ni accompagnateur, ni animal de compagnie, pour des raisons de sérénité et d'hygiène. Merci.

**Quand rééquilibrer une ligne, une courbe, une cicatrice, un visuel,
 Devient indispensable à votre vie...**

J'atteste sur l'honneur avoir été **largement renseigné(e)** en entretien préalable sur la prestation qu'est l'effraction cutanée. Des forts risques de **douleurs** pendant les actes (besoin de vous faire **prescrire un anesthésiant**) ; des possibles **risques d'infections** ; des précautions à respecter après la réalisation des techniques, notamment pour permettre une cicatrisation rapide ; du temps de **cicatrisation** adapté à la technique qui a été mise en œuvre et des **risques cicatriciels** ; du caractère **irréversible des tatouages** impliquant une **modification corporelle définitive** ; des risques **allergiques** notamment liés aux encres et pigments de tatouage ; des risques de **modification de la couleur** du pigment qui dépend du renouvellement cellulaire de ma peau et **d'exposition solaire** ; du caractère éventuel et conseillé d'une **intensification** après 13 à 18 mois (voir programme de **fidélisation**).

J'ai pu poser toutes les questions relatives aux actes demandés et avoir reçu des réponses satisfaisantes. Si je suis sujet (te) à l'herpès ou bouton de fièvre, je n'hésiterai pas à demander **l'avis de mon médecin traitant** sur l'acte et recevoir le cas échéant un traitement antiviral. **La lotion nettoyante moussante et le produit de désinfection cutanée à base de Chlorhexidine** ou autre, vous seront conseillés par un médecin ou acheté en pharmacie pour un travail d'effraction cutanée avec pigment. Une dose de vaseline vous sera donnée pour appliquer en un léger film. Ces produits seront à utiliser scrupuleusement selon **le protocole de soins avant et après l'acte** ainsi que chez vous entre **3 à 6 jours matin et soir**. Par contre, **rien ne sera mis lors d'un dé-tatouage**. Les croûtes doivent être sèches, et ne jamais être lavées, humidifiées et arrachées.

Je soussigné(e) _____* certifie **avoir pris connaissance** des conseils présentés au dos de la fiche sur les risques et les précautions, suite à une effraction cutanée, ainsi **qu'être en bonne santé et ne pas être concerné(e) par les cas suivants** : Port de prothèse, insuffisance cardiaque, insuffisance rénale, diabète, maladie auto-immune, maladie dermatologique active, hémophilie, importants problèmes de cicatrisation (ex : chéloïdes), asthme chronique, allergies...

Des photos ont été prises le jour de l'entretien, puis le jour du maquillage permanent avant, avec les tracés pendant et après. Ces photos seront utilisées à des fins commerciales. L'anonymat sera totalement respecté.

Je* n'accepterai l'effraction cutanée qu'après accord total et sans réserve du tracé et de la couleur proposés et choisis. Je constaterai que les emballages des aiguilles seront ouverts devant moi afin de garantir leur caractère unique, jetable et stérile. Les pigments utilisés sont sans métaux lourds et normés en conformités à la législation en vigueur.

J'atteste également avoir reçu toutes les consignes d'hygiène et de soins auxquelles je dois me conformer jusqu'à complète cicatrisation.

Pour accord, fait à

Le/ 20.....

Signature * Client et représentants légaux
 *+ Mention lu et approuvé

Signature du Dermographe
 Célia Marcolin ou

